

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

PROBLEMES COMMERCIAUX SPECIFIQUES

Note du Secrétariat¹

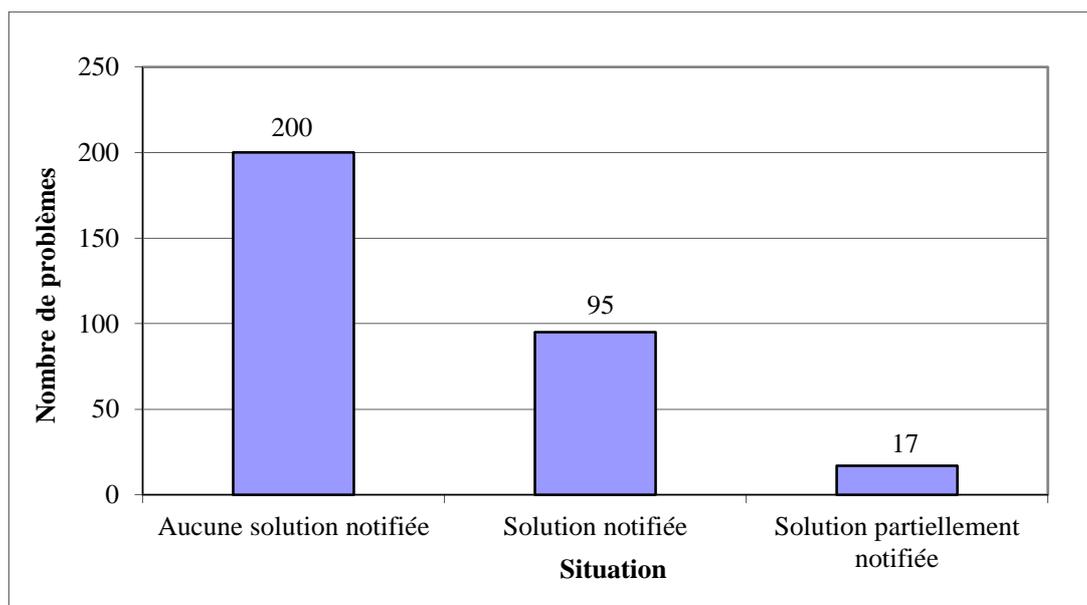
Corrigendum

Treize problèmes commerciaux spécifiques pour lesquels des solutions avaient été notifiées en 2010 ont été inclus, à tort, parmi les cas "non résolus" dans le document G/SPS/GEN/204/Rev.11 et ses addenda 1 et 2. Les paragraphes, figures et tableaux ci-après doivent être corrigés comme suit.

G/SPS/GEN/204/Rev.11. Le paragraphe 10 et la figure 4 doivent être modifiés comme suit:

10. La figure 4 indique que 95 solutions ont été notifiées sur les 312 problèmes commerciaux soulevés au cours des 16 années écoulées. Dans 17 cas, une solution a été notifiée en 2010. Dans 17 autres cas, une solution partielle a été notifiée. Dans ces cas, il se peut que le commerce ait été autorisé pour certains produits ou par certains des Membres importateurs qui maintenaient la mesure en question. Pour les 200 problèmes commerciaux restants, aucune solution n'a été notifiée. Non compris les 22 nouvelles questions soulevées en 2010, il y a 178 problèmes commerciaux qui datent d'au moins une année et pour lesquels aucune solution n'a été notifiée. Toutefois, certains de ces problèmes peuvent avoir été résolus sans que le Comité en ait été informé.

FIGURE 4 – PROBLÈMES COMMERCIAUX RÉSOLUS



¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits ou obligations dans le cadre de l'OMC.

LISTE DE PROBLÈMES COMMERCIAUX SPÉCIFIQUES (1995-2010)

Numéro du problème commercial spécifique	Intitulé de la mesure	Membre(s) maintenant la mesure	Membre(s) soulevant la question	Situation²	Symbole
6	Importation de fromage	Canada	Union européenne	R	Add.1
38	Interdiction temporaire d'importation de viande de porc fraîche et des produits porcins	Argentine	Union européenne	R	Add.1
63	Renseignements concernant la dioxine	Certains Membres	Union européenne	R	Add.1
78	Notification concernant le bromométhane	Australie	Union européenne	R	Add.1
83	Restrictions à l'importation de poudre de lait	Panama	Union européenne	R	Add.1
121	Importations de clémentines	États-Unis	Union européenne	R	Add.1
140	Importations d'autruches vivantes	Brésil	Union européenne	R	Add.1
143	Règlement concernant les matériaux d'emballage à base de bois	Chine	Union européenne	R	Add.1
149	Restrictions applicables aux produits alimentaires	Panama	Union européenne	R	Add.1
155	Restrictions à l'importation de tomates-grappes néerlandaises	Australie	Union européenne	R	Add.1
204	Notification par des Membres de la mise en œuvre de la norme NIMP n° 15	Certains Membres	Union européenne	R	Add.1
233	Législation phytosanitaire en matière d'importation	Israël	Union européenne	R	Add.1
236	Restrictions à l'exportation de viande bovine dans le cadre du contingent de "bœuf Hilton"	Argentine	Union européenne	R	Add.1

G/SPS/GEN/204/Rev.11/Add.1 et Add.2

Les 13 problèmes commerciaux spécifiques susmentionnés devraient être supprimés de l'Addendum 2 et inclus dans l'Addendum 1 avec, à chaque fois, un paragraphe final:

"Lors de la réunion des 20 et 21 octobre 2010, l'Union européenne a notifié que ce problème commercial était désormais résolu."

² AN = Aucune solution notifiée, P = Solution partielle, R = Problème résolu.

G/SPS/GEN/204/Rev.11/Add.1, du second au cinquième paragraphe, y compris les figures 1 à 3, devrait être modifié comme suit:

Au total, 46 problèmes commerciaux spécifiques ont été portés à l'attention du Comité en 2010, dont 22 étaient de nouveaux problèmes. La figure 1 montre, par sujet, tous les problèmes commerciaux qui ont été soulevés ou pour lesquels un règlement ou une autre action a été notifié en 2010. Globalement, 12 questions (26 pour cent) se rapportent à la sécurité sanitaire des produits alimentaires, 13 questions (28 pour cent) concernent la préservation des végétaux et quatre questions (9 pour cent) portent sur d'autres problèmes. La santé des animaux et les zoonoses ont fait l'objet des 17 questions restantes (37 pour cent); cette catégorie inclut des problèmes tels que les encéphalopathies spongiformes transmissibles (EST), qui ressortissent également à la sécurité sanitaire des produits alimentaires. La figure 2 montre que les EST représentent 23 pour cent des problèmes concernant la santé des animaux qui ont été soulevés en 2010, tandis que la fièvre aphteuse en représente 12 pour cent, la grippe aviaire 24 pour cent, et les autres problèmes concernant la santé des animaux 41 pour cent.

FIGURE 1 – PROBLÈMES COMMERCIAUX PAR SUJET – 2010

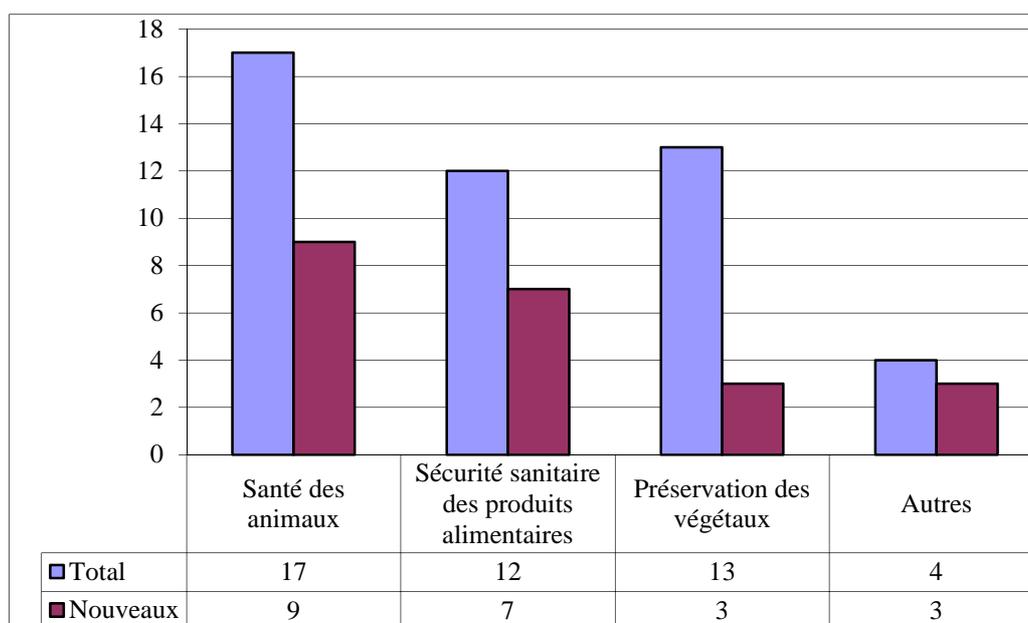


FIGURE 2 – PROBLÈMES COMMERCIAUX CONCERNANT LA SANTÉ DES ANIMAUX ET LES ZONNOSES – 2010

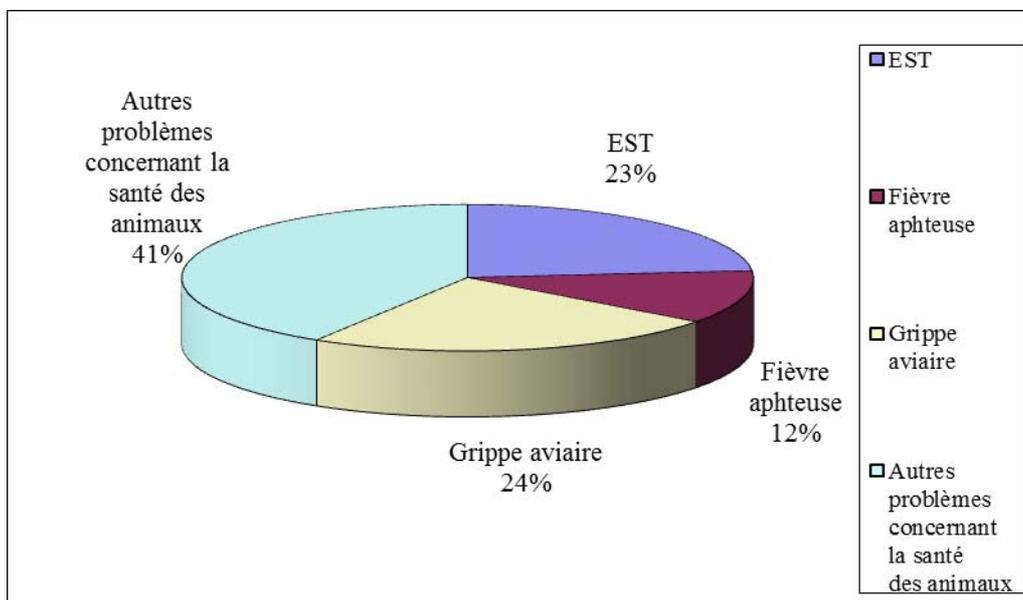
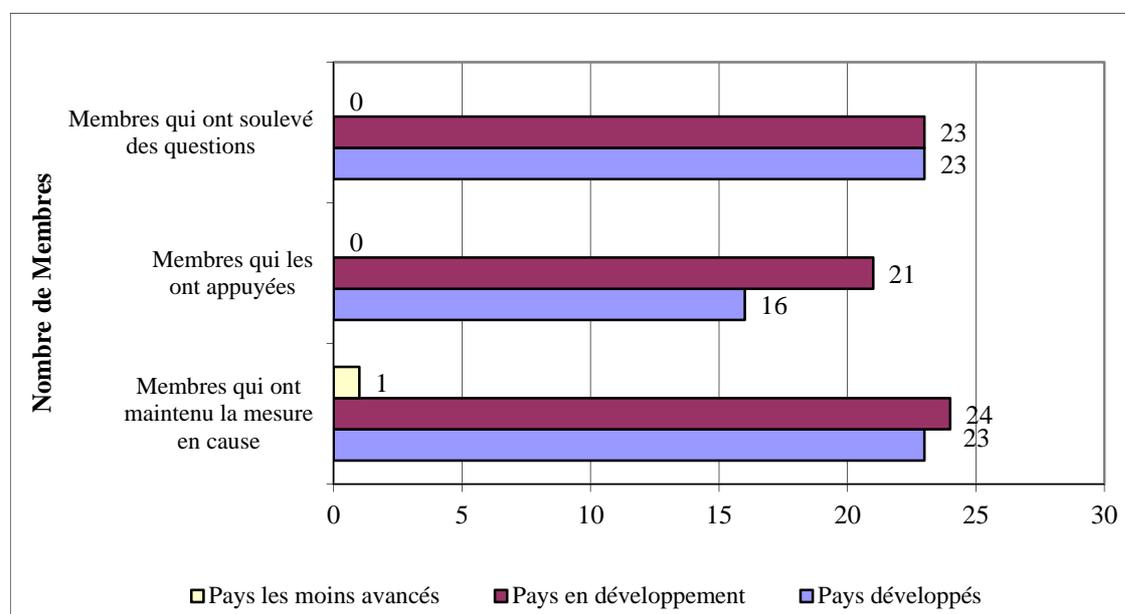


FIGURE 3 – PARTICIPATION DES MEMBRES – 2010



Des 46 problèmes commerciaux qui ont été traités en 2010, 23 ont été soulevés par des pays développés et 23 par des pays en développement. Il est arrivé que des pays en développement et des pays développés Membres soulèvent la même question ou apportent leur appui à ce sujet. Les pays moins avancés Membres n'ont soulevé aucune question en 2010. Dans 16 cas, les pays développés

Membres ont appuyé d'autres Membres qui avaient soulevé la question et, dans 21 cas, ce sont des pays en développement Membres qui ont apporté leur appui. Aucun cas n'a été appuyé par un Membre figurant parmi les pays les moins avancés en 2010.

La mesure en cause a été maintenue dans 24 cas par un pays en développement Membre, et dans 23 cas par un pays développé Membre. Dans certains cas, les problèmes commerciaux spécifiques concernent des mesures qui ont été maintenues par plus d'un Membre, y compris par des pays développés et des pays en développement agissant ensemble. Pour la première fois, un problème commercial concernant une mesure maintenue par un pays moins avancé Membre a été soulevé.

Dix-sept problèmes commerciaux soulevés en 2010 ont été inscrits à l'ordre du jour uniquement pour notifier qu'ils avaient été résolus et, dans un cas, le Comité a été informé qu'une solution partielle avait été trouvée. Six des questions résolues avaient trait à la santé des animaux, trois à la sécurité sanitaire des produits alimentaires et huit à la préservation des végétaux. La question partiellement résolue avait trait aux EST.
